

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
13931

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 15 DECEMBRE 2017
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

OBJET : Budget primitif 2018 : politique départementale du logement

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au logement, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Il est proposé au Conseil départemental de reconduire son intervention en faveur du logement, en confirmant ses orientations intéressantes :

- le soutien privilégié à la production de logements locatifs sociaux conventionnés en PLUS (prêt locatif à usage social), PLAI (prêt locatif aidé d'intégration), PLS (prêt locatif social), dans les communes déficitaires, ou dans les zones à marché tendu, les opérations devant par ailleurs répondre aux besoins en logements par une mixité des programmes et modes de conventionnement, des typologies, un nombre de logements adapté au site et à des besoins spécifiques (jeunes actifs, personnes du bel âge autonomes...);
- la lutte contre la vacance et la remise sur le marché de logements locatifs conventionnés sociaux et très sociaux avec l'ANAH (agence nationale de l'habitat) dans le cadre des dispositifs d'OPAH (opérations programmées d'amélioration de l'habitat) ou de PIG (programmes d'intérêt général) dont est partenaire le Conseil départemental ;
- l'accompagnement des opérations d'amélioration des performances énergétiques du parc HLM et du parc privé en OPAH/PIG, ainsi que l'adaptation des logements et immeubles à l'âge et/ou au handicap ;
- le dispositif « Provence Eco-Renov » lancé en juin 2016 pour accompagner les travaux de réhabilitation énergétique engagés par les propriétaires occupants de logements construits avant le 1^{er} janvier 2000 ;
- l'accession à la propriété dans l'ancien ;
- le soutien aux associations œuvrant en faveur des usagers de l'habitat et à l'ADIL ;
- le financement d'études de programme local de l'habitat (PLH) ou pré-opérationnelles à la mise en œuvre d'OPAH/PIG intercommunaux.

L'examen des dossiers de demandes de subventions s'effectuera en privilégiant une répartition territoriale équilibrée des opérations financées par commune, dans la limite des crédits inscrits au budget départemental.

En matière de programmes ANRU (agence nationale de rénovation urbaine), dix-huit projets de rénovation urbaine (PRU) mis en place au plan départemental, devront être finalisés avant le 31 décembre 2018. En parallèle le travail d'élaboration des nouveaux programmes nationaux de rénovation urbaine (NPNRU) sera engagé en fonction du résultat des études prévues dans le cadre des protocoles de préfiguration de ces programmes, étant rappelé que le Département est signataire de ceux concernant les quartiers de :

- Barriol à Arles, le centre historique de Tarascon,
- la Maille I/le Mercure à Miramas,
- les Aigues-douces/la Lègue, les Comtes/Tassy à Port-de-Bouc, ainsi que le Mas de Pouane à Martigues,
- les Canourgues à Salon-de-Provence,

et qu'il devra se prononcer sur le protocole de préfiguration du NPNRU de la Métropole Aix-Marseille-Provence, comportant un volet d'intervention sur les copropriétés marseillaises en difficulté.

Enfin, il convient de prévoir l'engagement en 2018 des subventions détaillées ci-après, au titre de la participation départementale au financement des équipes de suivi-animation des dispositifs d'OPAH/PIG :

N° et date de la délibération	Bénéficiaire	Dispositif	Subvention 2018
210 du 16/12/2011	Métropole Aix-Marseille-Provence	OPAH intercommunale du Pays d'Istres	6 160 €
158 du 27/09/2013	Communauté d'agglomération Arles-Crau-Montagnette	OPAH ACCM 2013-2018	10 500 €
258 du 02/10/2015	Métropole Aix-Marseille-Provence	OPAH du grand centre ville de Marseille 2015-2020	17 000 €
104 du 27/05/2016	Métropole Aix-Marseille-Provence	PIG du Conseil de territoire du pays salonnais	14 642 €
TOTAL			48 302 €

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je vous propose d'approuver :

- la reconduite de l'intervention en faveur du logement pour 2018, selon les orientations présentées dans le rapport, les modalités détaillées de celle-ci présentées par délibération n° 33 du 31 mars 2017, restant inchangées, ainsi que l'état des crédits par activité présenté en annexe, associé à la politique concernée,

- d'imputer en dépenses au chapitre 65 la somme globale de 48 302 € selon le détail présenté dans le rapport, dans le cadre de la participation départementale au financement des équipes de suivi-animation des dispositifs d'OPAH/PIG,
- de donner délégation à la commission permanente pour se prononcer sur la mise en œuvre ainsi que l'adaptation des dispositifs d'intervention en faveur du logement, et pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL